

« L'EXIL EST UNE LUTTE »

Accueil informel et transformations des mobilisations sociales locales de l'espace de la cause des étrangers : Le cas du collectif MIE à Nantes

JULIEN LONG

Doctorant en Histoire contemporaine et Sociologie

CRHIA et CENS- Université de Nantes

Fellow de l'Institut Convergences Migration

RÉSUMÉ

Par l'exemple de la situation de mineurs non accompagnés sans protection à Nantes, cet article interroge les répertoires d'action mobilisés dans le soutien des mineurs isolés 'en recours'. L'auteur décrit l'accueil informel des populations en exil comme une forme de mobilisation sociale et d'activité militante sur un territoire local. Il donne à voir la chronologie d'une reconfiguration de « l'espace de la cause » des étrangers sur un territoire donné et interroge la manière dont cette reconfiguration permet l'émergence de 'territoires informels de l'attente' sur lesquels s'organise une lutte politique pour le droit des MNA en recours et l'émergence 'd'espaces assistanciers informels'.

ABSTRACT

Throughout the example of unaccompanied minors lacking protection in Nantes, this article describes collective actions frames and repertoires of collective actions used by civil society to support young people. The author outlines how informal childcare can be analysed as a form of militant activism and social mobilization in a local territory. This article describes the chronology of how the political cause in favour of migrants evolved from the moment when the struggle for the rights of unaccompanied minors started in Nantes.

INTRODUCTION

Le 18 novembre 2017 à Nantes, sur la place du Bouffay, au plein cœur de la ville, un rassemblement pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA), appelé par des associations de défenses de étrangers (CIMADE, Gasprom-ASTI), par une association spécialisée dans l'accompagnement de jeunes vulnérables (Action Jeunesse Scolarisation) et par un mouvement de réquisition de bâtiments

vides (Comité de Réquisition et d'Action Nantais), réunit plus d'une centaine de manifestants¹. Après les prises de paroles de militants et des jeunes migrants, une manifestation déambule jusqu'à l'ancienne école des Beaux-Arts, inoccupée dans l'attente d'un nouveau projet immobilier. Le bâtiment est réquisitionné et revendiqué pour la mise à l'abri d'urgence d'une vingtaine de jeunes à la rue sous le nom de 'Univers'Cités'. Cette action introduit une série de manifestations et d'occupations de bâtiments publics (université, ancienne maison de retraite) à Nantes dans le but d'apporter une solution d'urgence à de jeunes migrants dont la minorité est contestée et de dénoncer les carences de la protection de l'enfance. Cet événement témoigne des actions collectives protestataires qui sont menées à Nantes pour les jeunes exilés depuis 2015 et qui favorisent une hospitalité informelle dans un contexte d'hostilité publique à l'égard des personnes en exil, mineurs compris, malgré la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant.

La politique commune en matière d'asile, d'immigration et de contrôle des frontières extérieures² multiplie les entraves à la mobilité et incite, volontairement ou non, aux regroupements des populations qui se retrouvent dans l'attente de l'évaluation de leur situation ou exclues des dispositifs publics d'accueil. De nombreuses études ont mis en exergue le caractère stationnaire de la migration contemporaine favorisé par la mise en œuvre d'espaces de regroupement et d'enfermement (Kobelinsky, 2010 ; Vidal et Musset, 2015). Ces dispositifs publics d'identification, d'évaluation et de catégorisation qui déterminent le traitement destiné aux personnes exilées - expulsion ou protection - produisent aujourd'hui un grand nombre 'd'indésirables' sur le sol français. 'Débouté' mais aussi 'dubliné' et récemment 'MNA' en recours sont les terminologies assignées par « ces technologies du biopouvoir » (Agier, 2012) façonnant, pour reprendre Annah Arendt, une « humanité superflue ».

Un peu partout en Europe se développent des habitats de fortunes sur les landes, sous les métros aériens ou dans des bâtiments désaffectés comme effets indirects des durcissements successifs des politiques migratoires. En conséquence, alors que

1 Cette manifestation est appelée le samedi 18 novembre à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Enfance de l'ONU (20 novembre) pour dénoncer la situation d'extrême précarité d'adolescents exilés dont la minorité est contestée.

2 Article 67 alinéa 2 Traité Fondateur de l'Union Européenne.

le nombre de déboutés du droit d'asile ou d'une protection subsidiaire augmente conjointement à l'accroissement des flux, des exilés et des militants amplifient les événements protestataires et investissent des espaces liminaires des villes européennes (bidonvilles, squats, rues) sur lesquels pourra (sur)vivre cette humanité excédentaire (Davis, 2006). L'expérience vécue des situations d'attente génère ainsi un certain nombre de mobilisations sociales pour la cause des étrangers qui permettent de répondre aux urgences que provoquent ces politiques et de rendre visibles, comme « dispositif de sensibilisation » (Siméant, 1998), celles et ceux qui végètent « aux bords du monde » (Agier, 2002). La situation des personnes en exil en France dépend alors, du moins en partie, des associations et des collectifs qui s'organisent sur les espaces locaux pour apporter une aide sociale d'urgence et défendre l'accès aux droits fondamentaux.

Pour saisir les différentes formes de mobilisations sociales qui se dessinent sur les espaces locaux, nous mobilisons le concept d'espace de la cause des étrangers afin d'appréhender la variété des formes d'engagements militants. Dans la continuité des travaux de Lilian Mathieu, sur l'espace des mouvements sociaux³ et de Laure Bereni sur les mouvements féministes, nous utilisons le concept d'espace de la cause afin de penser l'architecture des luttes pour la cause des sans papiers (Siméant, 1998) et ses transformations dans le temps comme donnée explicative de la mise en œuvre de cette hospitalité informelle. Le concept d'espace de la cause des étrangers, que nous utilisons tout au long de l'article, a été déterminé par les travaux de la sociologue Mathilde Pette pour saisir « la diversité des associations et mouvements qui aident, accueillent et défendent les étrangers » (Pette, 2014).

Il convient alors de saisir les acteurs militants, dans leur diversité et antagonisme, qui déterminent un même ensemble militant, lui-même situé dans l'espace plus large des mouvements sociaux. Ces dynamiques contestataires connaissent depuis les années 1970 une série de mutations et conduisent aujourd'hui à l'accroissement des entreprises collectives de défense des personnes migrantes corrélé aux durcissements des politiques publiques migratoires. Alors que certaines

associations participent au développement et à l'institutionnalisation des dispositifs d'accueil des étrangers en France (D'Halluin, 2012), en devenant des opérateurs des dispositifs publics d'accueil des demandeurs d'asile pour l'Etat, d'autres organisations semblent intensifier leur dynamique protestataire et contester la coopération avec l'Etat et les autorités locales. C'est de cette évolution que dépend le développement actuel des territoires informels de l'attente (Musset et Vidal, *opcit*) en Europe qui favorisent des formes d'hospitalités militantes. Ces espaces précaires offrent une véritable géographie de l'accueil informel organisée localement par une dynamique de mobilisations pour la cause des étrangers, et plus particulièrement, dans notre cas, pour les mineurs en exil.

Parmi les populations jugées indésirables qui vivent sur ces hors-lieux du couloir des exilés (Agier, 2011), les mineurs incarnent de nos jours une problématique sociale et politique grandissante. Vulnérable à de nombreux égards, cette jeunesse migrante représente près de 23% des demandeurs d'asile en Europe en 2015⁴. A la croisée des politiques publiques de la protection de l'enfance et de l'accueil des populations étrangères, la situation des Mineurs Non Accompagnés, anciennement Mineurs Isolés Etrangers (MIE), est représentative d'un durcissement généralisé des conditions d'accueil des populations extra-européennes. Dévolue aux Conseils Départementaux, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en France se trouve depuis plusieurs années face à un accroissement sans précédent du nombre de mineurs en exil et à une saturation des dispositifs d'accueils réservés aux jeunes étrangers. Ces difficultés dépassent la seule question des politiques migratoires, même si, le MNA demeure principalement utilisé par les conseils départementaux comme justification des problématiques dans laquelle se trouve l'ASE aujourd'hui (Jacob, 2017). La tentative d'harmonisation et de répartition initiée par la circulaire du 31 Mai 2013⁵, dite Taubira, déclenche un grand nombre de conflits politiques et une dégradation des conditions de prise en charge de cette catégorie de mineurs. En 2016 le nombre de personnes déclarées Mineurs Non-Accompagnés était de 8054 (5990 en 2015).

En marge de l'aide sociale publique à Nantes se développe depuis 2015 un réseau informel

3 Lilian Mathieu désigne comme espace des mouvements sociaux « un univers de pratique et de sens, relativement autonome à l'intérieur du monde social, au sein duquel les mobilisations protestataires sont unies par des relations d'interdépendances » (Mathieu, 2007)

4 Ces chiffres d'Eurostat ne prennent en compte que les mineurs sollicitant une protection internationale.

5 Circulaire du 31 mai 2013 relative aux modalités de prises en charge des jeunes isolés étrangers, garde des sceaux.

de solidarité, d'entraide et de revendications politiques pour les MNA à la rue. Né durant l'été, en période de tensions politiques aux niveaux local et national, le collectif MIE met en place une série d'événements protestataires pour dénoncer les manquements de l'ASE et 'mettre à l'abri' ces jeunes pendant leur période de recours. Début 2018, 320 jeunes⁶ se retrouvent hors de l'ASE. Une centaine est répartie entre plusieurs squats, 60 sont logés par des personnes solidaires, d'autres se maintiennent à l'hôtel⁷, et 40 se retrouvent dans le hall d'accueil du CHU ou à l'Université de Nantes, occupée de novembre à mars 2017. Nous souhaitons dans cet article revenir sur les mobilisations sociales qui font écho aux politiques publiques migratoires à Nantes et entraînent une série d'actions protestataires, de défense des droits et d'accompagnement social. A partir de nos enquêtes de terrain⁸ nous nous focaliserons sur le cas particulier des MNA en recours à Nantes et du collectif MIE qui se constitue au sein de l'espace de la cause des étrangers. L'exemple pris à partir de ce dernier nous pousse à envisager l'accueil informel des populations en exil comme dépendant des mobilisations sociales et des activités militantes développées sur les territoires locaux. Nous prendrons soin d'explicitier les rouages de ces mobilisations en interrogeant les évolutions locales de la cause et les reconfigurations qui s'opèrent au fil du temps. Comment évolue et se reconfigure l'espace local de la cause des étrangers pour faire face à l'accroissement de ces jeunes à la rue ? Comment cette configuration permet-elle l'émergence de territoires informels de l'attente sur lesquels s'organise une lutte politique pour le droit des MNA en recours et des espaces assistanciers informels ?

6 Les chiffres sont évidemment complexes à obtenir et ne représentent pas l'ensemble des jeunes déboutés de l'ASE. Pour notre enquête nous avons pris le chiffre des jeunes passés par la permanence juridique du collectif MIE et qui ont entamé un recours.

7 Les hôtels utilisés pour la 'mise à l'abri' pendant la période d'évaluation, permettent aux jeunes déboutés de s'y maintenir sans ordonnance d'expulsion.

8 Le travail présenté ici est le fruit des enquêtes initiées lors de mon mémoire de Master et approfondies pour mon présent travail doctoral en histoire et sociologie sur les jeunesses des marges en Europe et particulièrement les MNA en recours. Liant l'historiographie aux méthodes sociologiques et ethnographiques, l'article s'appuie sur les données collectées sur le terrain de Nantes de Juin 2015 à Juin 2018. Notre méthode empirique est alors essentiellement un travail ethnographique, une série d'entretiens semi-directifs ainsi qu'une analyse d'archives publiques, de presse locale et d'associations.

AVANT 2015, L'ESPACE DE LA CAUSE DES ÉTRANGERS À NANTES : ROUTINISATION ET CONFLICTUALITÉS

Les conditions d'accueil des personnes migrantes dépendent des actions qui sont portées localement par des associations et les formes d'engagement qui leur sont propres. Loin d'un ensemble hétérogène, les acteurs qui agissent au sein de l'espace de la cause des étrangers justifient de manière différenciée leurs actions militantes. On observe de manière générale un *continuum* entre deux formes de prises de position sur la question de l'immigration. : le « pôle de l'attestation » et le « pôle de la contestation » (Pette, *opcit*). Le premier ne remet pas directement en cause les politiques des frontières et œuvre pour l'accompagnement aux droits et l'intégration des étrangers tandis que le second conteste les politiques publiques de contrôle des frontières - et souvent les frontières elles-mêmes - et agit davantage pour la liberté d'installation et de circulation. Ces pôles favorisent le recrutement des militants en fonction de différents viviers de l'espace des mouvements sociaux et permettent de déterminer l'activité militante. Le marqueur le plus saillant de cette polarisation est la relation que ces derniers entretiennent avec les pouvoirs publics et leur degré de coopération ou de conflictualité. La configuration d'interdépendances structure l'offre militante du territoire et ainsi les modalités de protestation mises en œuvre.

Evidemment chaque histoire locale enracine ces mouvements pour la cause des étrangers dans une configuration particulière. Comprendre les dynamiques protestataires du collectif MIE nous invite à comprendre les habitus militants qui se sont esquissés sur l'espace de la cause. Le travail de Mathilde Pette nous permet de comprendre les mutations du secteur associatif sur les espaces locaux à partir du milieu des années 1990. Elle saisit l'évolution du travail militant au sein d'associations engagées pour la cause des étrangers dans le Nord de la France. Elle observe une routinisation des activités militantes, favorisée par la mise en place de dispositifs formels entre les institutions, notamment la préfecture, et des associations. Cette routinisation entraîne une évolution des formes d'engagement qui mobilisent l'expertise technique comme ressource et juridicisent le travail militant. Cette formalisation des espaces de négociations encourage l'intégration des prérequis administratifs sur lesquels les

associations s'alignent afin d'accroître les chances de régularisations de leurs dossiers. Devenu défensif, ce travail militant sert de filtre (Spire, 2008) pour l'administration malgré l'apparente contradiction (D'Halluin, 2010) avec les missions des associations que cela engrange. « Les nouveaux guichets de l'immigration » sont alors des formes externalisées du travail administratif des autorités locales qui témoignent de la standardisation des procédures, de la place de plus en plus importante des associations (D'Halluin, 2012) et d'un travail militant mobilisant l'accompagnement juridique comme principale ressource.

A Nantes, de nombreuses associations agissent en faveur des étrangers. Composée d'antennes nationales ou d'associations locales, l'offre militante repose sur un tissu associatif dynamique. Il est le résultat de la volonté de la municipalité socialiste, depuis 1989⁹, de faire participer la société civile aux prérogatives nouvelles, telles que la promotion des droits humains et la coopération décentralisée¹⁰. Ces structures d'opportunités politiques agrègent différents acteurs en réseaux formels dont l'expertise et le savoir-faire permettent une inclusion dans le processus d'élaboration de certaines politiques publiques locales. Ces regroupements sont également favorisés afin de réduire les subventions par la mutualisation des actions et des ressources et pour déterminer un interlocuteur unique dans les temps de négociations. La formalisation d'espaces de concertations et de négociations, favorisées par les fléchages des subventions publiques, amoindrit le potentiel conflictuel de l'espace de la cause des étrangers.

Parmi d'autres exemples, une coordination d'associations de défense des droits de l'homme et de solidarité internationale, la Maison des Citoyens du Monde¹¹ (MCM), voit le jour en 1995 impulsée par des associations mobilisées pour l'accueil de réfugiés des Balkans -Enfants Réfugiés du Monde - ou encore autour du Centre de Rétention Administrative (CRA) de Nantes et de la défense des droits - CIMADE. Inscrit dans le programme du candidat socialiste, la MCM se crée dans la foulée et prend possession d'un bâtiment municipal. Entre 1990 et 2012, arborant la devise « Français, étrangers : tous nantais », la municipalité multiplie

les initiatives en faveur des étrangers et les Droits de l'Homme. A côté de la MCM, elle œuvre pour la création du Forum Mondial des Droits de l'Homme avec l'UNICEF et la mise en place du secrétariat permanent des Droits de l'Homme (SPIDH) entre 2004 et 2013 ainsi que la création d'un Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Etrangers (CNCE en 2003). Dans la même dynamique pour permettre les négociations avec l'Etat, le collectif d'associations, de syndicats et de partis politiques Uni Contre L'Immigration Jetable (UCIJ) se crée à l'échelle nationale en 2006 contre les nouvelles réformes du Code d'Entrée et de Séjour des Etrangers et Demandeurs d'Asile (CESEDA). Cette plateforme se décline au niveau local à Nantes et permet d'associer à des mobilisations ponctuelles un grand nombre d'acteurs, du moins en tant que signataires, afin d'accroître le rapport de force et obtenir des rendez-vous à la préfecture pour la défense de dossiers particuliers. Au fil des mobilisations, l'UCIJ et ses militants les plus actifs, rencontrent de nombreuses fois la préfecture, à travers des rendez-vous qui se formalisent progressivement.

A la fin années 1990 et au début des années 2000 des clivages se manifestent lors de mobilisations sociales locales. En 2004 à Nantes, deux familles algériennes et une congolaise se retrouvent à la rue. Comme en 1998 avec l'occupation de l'ancienne Bourse du travail, sans-papiers, syndicats et associations forment un collectif de soutien et occupent la Maison des Syndicats. Bâtiment municipal, cette ancienne gare est évacuée le 27 octobre 2004 à la demande de Jean-Marc Ayrault. Peu de temps après, ce dernier est invité par la MCM pour introduire un débat, dans le cadres des Semaines de la Solidarité Internationale, au nom sans équivoque : « Demandeurs d'asile, une chance pour Nantes ». Pendant son discours, deux cents personnes envahissent l'espace Cosmopolis de la ville de Nantes, derrière une banderole « La droite expulse, la gauche collabore ». Après des échanges houleux, les responsables de la MCM s'opposent alors aux protestataires pour que le maire puisse continuer son discours.

« A cette inauguration, il y avait le problème des sans-papiers [...] avec une lutte menée par les anarchistes [...] ils sont venus avec les banderoles pour protester contre la politique de la ville et nous nous sommes opposés pour que le maire continue son discours. Quand tu lisais les journaux anar' la MCM était devenue le suppôt de la municipalité »

René¹², 63 ans, ancien président de la MCM

¹² Tous les prénoms des enquêtés sont fictifs.

⁹ Le Parti Socialiste dirige la ville depuis 1989 avec l'élection de Jean-Marc Ayrault (1989-2012) et Johanna Rolland depuis 2014.

¹⁰ Loi du 6 février 1992, Relative à l'administration territoriale de la République.

¹¹ La MCM 44 est une Coordination d'Acteurs de Solidarité Internationale (CASI) né dans les années 1990 dans le sillage des transformations des politiques d'Aide Publique au Développement.

A Nantes, la configuration d'interdépendance de cet espace témoigne d'une certaine routinisation qui transforme le travail militant en favorisant des guichets associatifs externalisés, des espaces paritaires de concertations entre les pouvoirs publics (collectivités ou préfecture) et des réseaux formels d'associations, de syndicats et de partis politique (UCIJ, Romeurope, MCM). Au sein de l'espace de la cause des étrangers les discours et les répertoires d'actions du pôle contestataire sont alors marginalisés et peinent à trouver un écho dans les mobilisations sociales qui essaient à Nantes. Préfigurant les formes d'activités militantes initiées par le collectif MIE en 2015, l'espace de la cause connaît certaines reconfigurations à partir de 2012, alors que la question de la protection de l'enfance en exil s'accroît en France.

LES ATTENTES DÉÇUES DE L'ALTERNANCE POLITIQUE : RECONFIGURATION DE L'ESPACE DE LA CAUSE COMME PRÉMISSSE DE LA MOBILISATION PORTÉE PAR LE COLLECTIF MIE

Alors que la crise de l'accueil des exilés semble s'épanouir dans l'incurie des politiques européennes, à Nantes les mobilisations sociales pour la cause des étrangers s'intensifient et occupent une large part de l'agenda politique local dès la fin de l'année 2011. A la veille de l'élection présidentielle de 2012, nombreux élus municipaux (socialistes, communistes et écologistes) multiplient les rencontres et les soutiens explicites aux mobilisations locales pour la cause des étrangers¹³. La période préélectorale est propice à une captation d'attentes sur la question des étrangers par les acteurs politiques locaux (Duriez, 2004). L'élection de François Hollande crée l'espoir d'un rapprochement avec le nouvel exécutif, dont Jean Marc Ayrault est premier ministre. Dès Juillet 2012, l'UCIJ rencontre le nouveau préfet de région, Christian De Lavernée. Cette entrevue permet selon le collectif, une meilleure concertation pour appliquer les promesses¹⁴ du Candidat Hollande à Nantes¹⁵. Après cette rencontre, l'UCIJ se dit

« satisfait et confiant du dialogue qui commence à s'installer avec le changement de gouvernement » et estime « qu'il y'avait une réelle volonté de dialogue et nos doléances ont été écoutées¹⁶ ». Néanmoins l'espoir et les attentes se voient très tôt déçues par le lancement d'une série d'expulsions durant l'été 2012. De mai à octobre 2012 l'évacuation de bidonvilles à Nantes entraîne des mobilisations importantes en faveur des familles Roms. Au même moment la ville connaît une augmentation de 30% des demandeurs d'asile¹⁷, les dispositifs d'accueil et d'hébergements sont déclarés saturés et de nombreuses familles étrangères se retrouvent sans logement.

La deuxième moitié de l'année 2012 marque un tournant sur l'espace de la cause des étrangers. Les formes de mobilisations habituellement engagées échouent et la situation à Nantes s'aggrave avec un grand nombre de familles à la rue et la fermeture d'espaces de concertations aux associations de l'UCIJ et de Romeurope remplacées par des associations caritatives, telles qu' « Une famille, un toit » ou l'association Saint Benoît Labre¹⁸. La question des expulsions des familles étrangères se conjugue à l'automne 2012 avec le lancement de l'opération César pour expulser les occupants de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) du futur aéroport de Notre Dame de Landes¹⁹. C'est dans ce contexte plus général de l'espace local des mouvements sociaux qu'un collectif informel, Un toit pour tou.te.s, émerge et lance un cycle de protestation avec de nombreuses manifestations et occupations de bâtiments publics pour les familles à la rue. Reprenant un argumentaire propre aux milieux libertaires²⁰, ce collectif entend lutter

lois », *Presse Océan*, 19 juillet 2012.

16 « Aide aux migrants : les associations optimistes », *Ouest-France*, 28 juillet 2012

17 En 2006 la réforme du CESEDA a notamment pour effet la régionalisation de dépôt des demandes d'asile. En 2012 dans cette perspective l'OFII stoppe les subventions le 7 mai 2012 aux plateformes associatives départementales de Vendée, Sarthe et Mayenne.

18 Entre 2000 et 2017, l'association locale Saint Benoît Labre est l'unique opérateur des politiques publiques locales pour les populations étrangères (Roms, Demandeurs d'asile, MNA). En 2018 elle perd le guichet d'accueil des demandeurs d'asile au profit de France Terre d'Asile.

19 Depuis l'été 2009 cette zone est occupée pour défendre le bocage et s'opposer à « l'aéroport et son monde ».

20 L'engagement des libertaires dans le mouvement des sans-papiers est lié à l'idéal libertaire qui promeut la liberté de circulation, l'abolition des frontières et la remise en cause du modèle de l'Etat Nation. Le « système capitaliste » est alors la cible privilégiée de l'engagement libertaire. Ces cadres conceptuels reposent sur des activités de protestations et des croyances partagées, mettant en avant l'autogestion

13 C'est le cas d'une réunion publique par exemple dans un bar de la ville, le 18 janvier 2012, initiée par Europe Ecologie Les Verts sur la question des bidonvilles.

14 Ces promesses portaient notamment sur une 'humanisation' du traitement des dossiers des étrangers malades, la délivrance des cartes de séjour pour les étudiants étrangers et un effort de régularisation pour les étrangers avec une promesse d'embauche.

15 Voir « Contre l'immigration jetable, ils réclament une refonte des

contre l'ensemble des expulsions, en formant des liens entre la cause des étrangers à la rue et celle des occupants de la ZAD que l'Etat veut déloger.

A la fin du mois de septembre un foyer social, rue Gustave Roch, est investi et rapidement expulsé. Le rapport de force s'accroît et à la suite d'une nouvelle manifestation, le 10 octobre, le Lieu Unique²¹ est occupé. L'organisation politique au sein du lieu (accueil inconditionnel, assemblée générale, autogestion), la terminologie employée dans les communiqués ainsi que les militants présents appartiennent à la grammaire des formes d'engagements du pôle contestataire de l'espace de la cause des étrangers. Le LU est évacué le 26 octobre. Dans la foulée de nouvelles occupations, rapidement expulsées, entraînent le collectif un toit pour tou.te.s rue de Crucy, où il occupe un grand bâtiment désaffecté de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, rebaptisé « Radisson noir²² », dont les habitants seront expulsés le 6 mai 2014.

Cette séquence politique modifie la configuration d'interdépendance de l'espace de la cause des étrangers et fait vivre des formes d'engagements du pôle contestataire qui seront réutilisés face à la problématique grandissante des MNA à Nantes en 2015. Nous pensons, à la suite de Lilian Mathieu (Mathieu, 2011), qu'il n'existe pour autant pas de rupture à proprement parlé mais bien des « innovations militantes » tentant de dépasser certains freins à la réussite de la mobilisation. Face au travail militant de guichets externalisés, à la routinisation des actions protestataires et à l'aggravation de la situation des personnes en exil, des formes inédites de mobilisations émergent et entraînent une grande partie de l'espace de la cause dans cette dynamique grâce à la structuration de collectifs informels. Ces derniers permettent d'expérimenter des formes d'activités militantes et d'en reproduire certaines sur l'espace de la cause des étrangers. Avec l'accentuation de la crise des politiques publiques d'accueil, et particulièrement au sujet des MNA, ces activités militantes vont permettre l'occupation d'espaces précaires de vie et la mise en œuvre de luttes politiques contestataires. Se dévoilent alors les territoires informels de l'attente, entre espace

comme forme d'organisation et l'action directe (manifestations de rue, occupation de bâtiment public, destructions de mobilier urbains ou de cibles politiques).

21 Le Lieu Unique (LU) est un centre culturel nantais conçu dans les années 2000 dans l'ancienne usine Lefèvre-Utile.

22 Jeu de mot évoquant le projet d'hôtellerie de luxe qui se préparait alors dans l'ancien palais de justice place Aristide Briand.

assistanciel et lutte politique, où se vit dans la précarité l'accueil informel organisé par des réseaux locaux de solidarité.

DÉFENDRE LES MNA EN RECOURS À NANTES : CONSTRUCTION D'UNE LUTTE CONTESTATAIRE ET ASSISTANCIELLE

En 2014 la montée progressive d'une crise de l'accueil des MNA se fait sentir à Nantes. Celle-ci s'accroît depuis 2010 et oblige le gouvernement, en l'occurrence la Garde des Sceaux Christiane Taubira à prendre des mesures pour faire face aux difficultés des Conseils Départementaux. Circonscrite d'abord à la capitale et aux départements frontaliers (Nord et Alpes Maritimes), la question de l'accueil des MNA devient une problématique nationale saillante de la protection de l'enfance. L'accroissement du nombre de mineurs isolés arrivés en Europe a pour effet de 'saturer' des dispositifs de l'ASE déjà en grande difficulté. Par ailleurs elle entraîne un conflit politique croissant entre les CD et l'Etat. Cette opposition instaure « la mise en œuvre de procédures de contournement, d'évitement et de tri » (Marie Jacob, 2017, p283) qui institue un régime de protection de l'enfance dérogatoire du droit commun à destination de mineurs isolés extra-européens.

Favorisant parfois des actes discriminatoires, toujours en contradiction avec les principes généraux du droit de la protection de l'enfance, les pratiques qui se développent pour l'accueil des MNA dans les départements institutionnalisent une mécanique du soupçon et un effacement éducatif (Bricaud et Thibaudeau, 2017). Depuis 2013, la prise en charge des MNA s'impose dans de nombreux départements en dehors des pratiques ordinaires de la protection de l'enfance. Les procédures d'accueil des MNA sont déléguées à des guichets associatifs (DEMIE à Paris avec la Croix Rouge, AEMINA à Nantes avec Saint Benoit Labre), dont les dispositifs d'évaluations rejettent près de 50%²³ des requérants créant une catégorie de justiciables à part. Le temps du recours légal de la décision, ces jeunes ne bénéficient d'aucun accompagnement social d'urgence et se retrouvent dans une intense précarité liée à ce statut²⁴ assigné. Migrants avant enfants, ces

23 Ce sont les estimations affichées par l'Assemblée des Départements de France (ADF) début 2018.

24 Le terme de 'Mijeur' caractérise la situation particulière dans laquelle une personne exclue des dispositifs de protection de l'enfance, parce que

jeunes exilés attendent sur les espaces liminaires de la ville un rendez-vous avec un ou une juge des enfants qui statuera sur leur cas.

La vulnérabilité de ces jeunes et la violation des droits de l'enfant entraînent en réponses des mobilisations locales et la mise en œuvre d'un réseau d'hospitalité militante, remplissant les carences de la chaîne d'intervention sociale et sensibilisant les habitants de la ville à cette cause singulière. A Nantes celles-ci émergent dès février 2014, alors que l'UCIJ interpelle le CD pour dénoncer les manquements dans l'application de la circulaire Taubira. Le CD se justifie alors par la mise en place de la clef de répartition prévue par la circulaire : en 2013, il accueillait 176 MIE et propose en 2014 d'en accueillir 80²⁵. Entre 2014 et 2015, en ordre dispersé, de nombreuses associations s'emparent du sujet des MNA pour infléchir les orientations politiques du CD. Au même moment de nouvelles organisations se créent à Nantes pour répondre spécifiquement à la situation de ces jeunes, alors que peu d'organisations encore ne travaillent concrètement autour de cette cause partielle de l'espace de la cause des étrangers. C'est le cas notamment de l'association Action Jeunesse Scolarisation (AJS) créée par des militantes libertaires proches de mouvements de squatteurs à Nantes. L'association devient une façade juridique pour se dédier particulièrement à la question de l'accueil de cette jeunesse des rues.

Progressivement une crise s'enracine entre les organisations de l'espace de la cause des étrangers et le CD alors que ce dernier continue de se soustraire aux obligations de mise à l'abri. Au printemps 2015, la Cimade accompagnée d'avocats qui se spécialisent sur le tard aux droits de cette jeunesse en marge, mène le CD devant le Tribunal Administratif. Entre le printemps et l'été 2015, il est condamné par le TA à douze reprises pour l'absence de prise en charge des mineurs isolés sur son territoire. Le tribunal applique une pénalité financière journalière tant que sa décision n'est pas exécutée par le CD qui est enjoint à prendre en charge les mineurs, en vain²⁶. Rapidement l'embryon de mobilisation est rejoint par d'autres organisations de l'espace de la cause et également des collectifs de travailleurs sociaux.

supposée majeur ne puisse avoir accès aux dispositifs publics du droit commun parce que considéré comme mineur.

25 Voir Agnès Clermont, « Ados Etrangers Isolés : un collectif monte au créneau », *Ouest-France*, 13 février 2014.

26 Voir Julie Urbach, « Loire-Atlantique : Le département encore épinglé pour son refus d'héberger des mineurs étrangers », *20minutes.fr*, 21 août 2015.

Les recours juridiques ou les dénonciations publiques ne trouvent aucun écho alors que le nombre de jeunes à la rue atteint le nombre de 30. L'urgence et la charge émotionnelle que crée la mise à la rue de jeunes exilés, permettent de rassembler les différentes organisations lors d'une réunion début août dans les locaux du Gasprom-ASTI.

ORGANISER L'HOSPITALITÉ MILITANTE : LE COLLECTIF MIE COMME MATRICE DE L'ENGAGEMENT POUR LA CAUSE PARTICULIÈRE DES MNA EN RECOURS À NANTES

Acte premier du collectif MIE, l'occupation de bâtiments vides pour la mise à l'abri des MNA en recours joue un rôle essentiel dans l'activité protestataire. Revêtant des formes différentes, les squats ouverts dans une dynamique politique s'inscrivent dans une histoire sociale de réappropriation de l'espace urbain. Attaché à la tendance libertaire et aux luttes sociales et politiques radicales, le squat est un espace de vie et un lieu d'organisation politique (Bouillon, 2008). Sur le modèle barcelonais des centres sociaux autogérés, le pôle de la contestation envisage ces espaces précaires de vie comme des lieux d'accueil inconditionnel. Progressivement le collectif MIE ouvre quatre lieux dans lesquels près de 100 jeunes trouvent refuge. Pensé pour répondre à la précarité liée à l'attente de ces adolescents, le squat occupe paradoxalement un vide interstitiel dans le dispositif formel d'accueil et d'accompagnement social des MNA. Ils deviennent alors malgré eux une solution intégrée à la chaîne d'intervention sociale publique. En effet, avec la multiplication des lieux de vie, l'association Saint Benoît Labre oriente les jeunes déboutés vers ces lieux et les différents guichets d'associations dont le travail militant s'apparente de plus en plus à un travail social bénévole. Cette dynamique s'observe également avec le 115 et d'autres prestataires sociaux s'appuyant sur les réquisitions solidaires pour proposer des lieux d'hébergement d'urgence.

« Le conseil départemental se satisfait de nos actions, quand ASBL laisse un gamin à la rue, ils nous les envoient à Elin. Alors qu'on essaie de lutter contre ces pratiques, on devient le rouage de leur politique d'exclusion »

Claudine, 25 ans, sans-emploi, militante du collectif

Entre 2015 et 2017, de nombreuses manifestations réunissent plusieurs centaines de personnes et permettent de sensibiliser de plus en plus de nantais en s'imposant dans l'agenda politique local. Une dizaine de manifestations se déroule à Nantes pendant cette période et certaines fois se terminent par des occupations politiques des bâtiments publics (ASE, AEMINA²⁷). Ces manifestations, rarement appelées par le collectif lui-même mais par des organisations membres ou des réseaux formalisés, développent des stratégies différentes pour accroître leur portée revendicative. C'est le cas d'une manifestation, le 27 janvier 2016, appelée par l'UCIJ, qui regroupe près de 200 personnes. Réunis devant le Tribunal de Grande Instance (TGI), des manifestants déposent une pétition adressée au procureur de la république et partent en cortège. Les actions portées pour cette manifestation sont préparées en amont par différentes organisations. Certaines confectionnent avec les jeunes des panneaux et une 'batucada' ou animent la pétition tandis que d'autres réfléchissent à une action coup de poing pour investir les locaux de l'ASE à Nantes.

Conjuguant l'orientation contestataire aux activités propres du pôle de l'attestation, des guichets associatifs se spécialisent progressivement pour améliorer les conditions matérielles d'existence des jeunes. Durant ces deux années de mobilisations Médecins du Monde obtient l'ouverture des droits CMU, AJS scolarise près d'une centaine de jeunes et une association ad hoc²⁸, SJMMIE ravitaille les lieux de vie, de plus en plus nombreux, en nourriture et produits de premières nécessités. Les modalités de l'accueil informel de ces jeunes déboutés remplissent progressivement les carences dans la chaîne d'interventions sociales. La question juridique est au cœur de l'activité militante compte tenu de la particularité du statut de ces jeunes à la rue. Tous les mercredis une permanence juridique, inter-associative et autonome se tient pour l'enregistrement des nouveaux jeunes à la rue (en moyenne quatre par semaine), la mise en lien avec un avocat, le rapatriement de documents juridiques (état civil original notamment) et comme temps d'accueil hebdomadaire initié par le Gasprom, la Pause Kawa. À côté de la pratique de la manifestation d'autres formes d'actions²⁹

27 Service d'évaluation de la minorité et de l'isolement de l'association Saint Benoît Labre.

28 Cette association s'est notamment créée à la suite d'un conflit entre AJS et des membres du collectif dont les vues sur la question alimentaire divergeaient.

29 Parmi ces actions nous pouvons citer notamment des 'happening' (théâtre de rue ou 'die in'), festival

viennent fournir le répertoire d'actions du collectif. La variété des formes d'actions contestataires proposée par le collectif permet au fil des mois de mobiliser sur la question particulière de mineurs une série d'acteurs variablement situés sur l'espace de la cause des étrangers. Un collectif d'hébergeurs solidaires naît début 2017, face à la demande croissante d'hébergement, une pièce de théâtre met en scène la vie de ces jeunes migrants et la place du réseau informel d'aide et de soutien au sein d'un quartier de la ville. Au moins trois écoles populaires prennent vie face au refus de l'académie de Nantes d'accepter ces jeunes dans les écoles publiques.

« J'ai attendu presque 6 mois pour faire des permanences à la CIMADE mais on ne me faisait pas confiance, c'était difficile à intégrer. Alors quand j'ai rencontré les filles³⁰ (permanence juridique) elles m'ont mises tout de suite dans le bain, tu te sentais désirée, utile »

Jeanne, 22 ans, étudiante, militante de la permanence juridique du collectif MIE

En prime abord, le travail militant de guichets associatifs se maintient alors que les formes d'engagement au sein du collectif MIE reconfigurent le travail militant de l'espace de la cause des étrangers. Privilégiée des organisations du « pôle de l'attestation » cette activité conserve une place de choix dans le répertoire d'action du collectif informel. Néanmoins sa pratique évolue suivant les activités proposées et leur forme d'organisation. Par exemple, la permanence juridique n'est plus portée au nom d'une association mais devient un acteur autonome regroupant des acteurs engagés ou non dans les associations juridiques de l'espace de la cause, agissant souvent en leur nom propre. À Nantes, quatre associations (Cimade, Gasprom, LDH, MRAP) proposent des 'permanences droits des étrangers' dans le cadre de leurs activités ordinaires. Leur processus de recrutement oblige une adhésion à l'association et un parrainage-préalable contrairement à la permanence juridique qui n'a aucun préalable et permet aux militants de conserver une certaine autonomie dans l'action et le positionnement politique.

De plus, les formes hiérarchisées et les procédures complexes de décisions des grandes associations (MDM, CIMADE, LDH) peinent à suivre la 'spontanéité' que peut provoquer l'organisation informelle, notamment sur les déclarations

en soutien, rassemblement national inter-collectif etc...

30 Le collectif est majoritairement composé de femmes.

publiques de ces membres et certaines pratiques³¹. D'ailleurs, beaucoup d'associations nationales n'ont pas intégré formellement le collectif MIE (CIMADE ou MDM). Cependant en pratique le travail salarié³² et bénévole au sein de ces associations se fait en concertation avec le collectif MIE, notamment sur des temps de manifestations ou lors des AG. Faisant évoluer le cadre de leur pratique de guichets, les liens avec les autorités deviennent plus marginaux et conflictuels³³, assumant plus facilement les actions considérées comme illégales et s'opposant très régulièrement à Saint-Benoît Labre, opérateur associatif pour les questions de MNA.

Tout en conservant d'une certaine manière la division du travail militant sur l'espace de la cause des étrangers, le collectif informel favorise des liens inter-associations dépassant le « cloisonnement organisationnel de l'espace militant appuyé sur quelques formes d'actions spécialisées » (Pette et Eloire, 2016). Cette situation particulière, dans laquelle s'épanouit l'accueil informel des MNA en recours à Nantes, est encouragée par la fermeture des espaces de négociations et le remplacement des associations militantes par des associations uniquement d'action sociale comme opérateur des politiques publiques. Depuis la première décennie des années 2000, les collectivités et la préfecture délèguent leurs actions publiques à des opérateurs associatifs, spécialisés dans l'action sociale auprès des étrangers. A Nantes, Saint Benoît Labre concentre progressivement l'ensemble des activités d'accueil pour les différentes catégories administratives des étrangers. Faces compassionnelles des politiques migratoires répressives (Fassin, 2010), l'activité des opérateurs restructure la conflictualité locale entre les différentes organisations de l'espace de la cause et encouragent une remise en question des pratiques militantes et le travail que chacun

des acteurs fournit. Beaucoup d'associations historiques sur l'espace local reconsidèrent certaines de leurs pratiques face aux nouveaux enjeux politiques pour les personnes étrangères. Le collectif MIE a permis, au-delà des activités en direction des MNA, la reformulation de pratiques militantes grâce aux échanges et expérimentations que l'informalité du collectif a permis.

CONCLUSION

Les enjeux de l'accueil des personnes en exil aujourd'hui pèsent sur l'organisation d'un espace informel qui se met en place au gré des mobilisations sociales. Nous avons pu envisager, à partir du cas précis de Nantes, les configurations et reconfigurations de l'espace de la cause des étrangers à travers une mise en histoire des luttes successives sur un même territoire. De cette configuration, mettant en interdépendance différents acteurs, s'agence un territoire informel de l'attente dans les interstices des dispositifs publics. Ce territoire est alors un lieu de colère dont l'espace physique devient un enjeu afin de rendre visible celles et ceux que les politiques excluent et d'ouvrir des espaces assistanciers.

Limitant les contraintes de l'engagement et favorisant l'autonomie de ces membres, le collectif informel conjugue une multitude de formes de luttes qui s'unissent autour d'une même cause et tendent à coordonner leurs actions pour l'accueil informel des jeunes exilés à la rue. Le collectif témoigne d'une reformulation des répertoires d'actions utilisés sur l'espace de la cause des étrangers en fonction des expériences et des transformations antérieures façonnant de nouvelles formes d'engagements. Dans cet univers de sens et de pratique, le collectif permet de reproduire des activités militantes structurées notamment par la polarisation autour de la cause et les transformations de la configuration d'interdépendance, notamment avec les pouvoirs publics et les opérateurs associatifs.

Il ne s'agit pas d'un répertoire d'action plus radical, mais davantage un ensemble de discours et de pratiques qui mobilisent de l'action contestataire (manifestation, occupations d'espace, luttes contre les violences policières, ouverture de squats) et de l'action assistancielle (accès à la santé, éducation, hébergement, juridique) pour contourner la politique du non-accueil. Cette forme de collectif informel, parfois appelé collectif 'citoyen', se développe depuis une décennie. Rappelant

31 La question, par exemple, du financement d'actes juridiques ou de demandes consulaires est une pratique couteuse que les associations juridiques n'emploient pas. D'ailleurs, plusieurs débats sur le financement de l'aide juridique vont se poser à de nombreuses reprises entre les militantes de la permanence juridique et certaines associations.

32 Médecins du Monde par exemple embauche un salarié sur cette question particulière et transforme son positionnement politique au sein de la ville. Ponctuellement des bénévoles de l'association manifestent en chasuble ou sont présents sur des temps d'ouverture ou d'expulsion de lieux de précaires.

33 C'est notamment par les prises de positions publiques sur des réseaux sociaux (vidéos, Twitter), que MDM assume une certaine conflictualité avec les pouvoirs publics.

les mobilisations des sans papiers à la suite de l'expulsion de l'église Saint Bernard à Paris au sein de Collectif de Sans-Papiers (CSP), ces collectifs questionnent les pratiques des associations de l'espace de la cause des étrangers et le processus de routinisation dans lequel elles se retrouvent. Le durcissement des politiques migratoires et la place de plus en plus importante de certaines associations dans l'opérationnalisation de ces dernières, encourageant la fermeture des espaces de négociations et le refus de jouer le jeu des autorités administratives et de la gestion de l'éternelle urgence.

Ces mobilisations réunissent une série d'acteurs variablement situés en fonction de leur motivation à l'action collective, sans que ceux-ci soient nécessairement engagés au sein d'une organisation formelle. Entre raison humanitaire et lutte politique, oscille une forme hybride de mobilisation qui permet de répondre aux conditions d'urgence profonde dans laquelle se retrouvent les personnes en exil et de contester les politiques publiques responsables de ces formes de vie précaires. Bien loin d'une vision dichotomique qui opposerait les deux pôles de mobilisations, ceux-ci se complètent et permettent de dépasser certains freins par la création d'un collectif informel. Véritables plateformes de mobilisation, ces collectifs permettent de concerter les militants et de coordonner leurs activités. Cet ensemble d'activités, de la manifestation à la permanence juridique, façonne l'expérience vécue des personnes en exil. Les cas que nous avons observés particulièrement se reproduisent dans de nombreux espaces locaux avec une intensité toujours croissante. La remise au centre d'une dynamique conflictuelle, plutôt qu'uniquement défensive, redonne un sens politique à l'exil et en fait, aujourd'hui plus que jamais, une véritable lutte.

RÉFÉRENCES

- AGIER, M. (2002), *Aux bords du monde. Les réfugiés*, Ed. Flammarion, Paris, 186 pages.
- AGIER, M. (2008), *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, coll. Bibliothèque des savoirs, Ed. Flammarion, Paris, 349 pages.
- AGIER, M. (2011), *Le couloir des exilés. Être étranger dans un monde commun*, Ed. Du Croquant, Paris, 117 pages.
- AGIER, M. (2012), *Frontières de l'exil. Vers une altérité biopolitique*, in Hermès, La Revue, 63(2), pages 88-94.
- BERENI, L. (2012), *Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes*, in BARD, C. « Les féministes de la 2ème vague », Presses Universitaires de Rennes, Rennes, pages 27-41.
- BOUILLON, F. (2009), *Les mondes du squat. Anthropologie d'un habitat précaire*, Ed. PUF et le Monde, Paris, 245 pages.
- BRICAUD, J. & THIBAudeau, C. (2017), *Crise de l'accueil et institutionnalisation du « soupçon » à l'égard des MIE : de la question politique à la question éducative*, in *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, 96(2), pages 217-231.
- COLLOVALD, A. & D'HALLUIN, E. (2016), *L'accueil des migrants*, in *Savoir/Agir* (N°36), pages 9-11.
- DAVIS, M. (2006), *Le pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global*, Ed. La Découverte, Paris, 250 pages.
- D'HALLUINMABILLOT, E. (2010), *Passeurs d'histoire. L'inconfort des acteurs associatifs impliqués dans l'aide à la procédure d'asile*, in FASSIN, D. (dir.), « Les Nouvelles Frontières de la société française », La Découverte, Paris, pages 363-383.
- D'HALLUINMABILLOT, E. (2012), *Les Épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Ed. EHESS, Paris, 301 pages.
- DURIEZ, H. (2004), *Modèles d'engagement et logiques de structuration des réseaux locaux de la gauche mouvementiste à Lille*, in *Politix*, (n°68), pages 165-199.
- KOBELINSKY, C. (2010), *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*, Editions du Cygne, Paris, 270 pages.
- FASSIN, D. *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, Éd. EHESS, avec Seuil/Gallimard, 2010, 358 pages.
- FILLIEULE, O., AGRIKOLIANSKI, E., SOMMIER, I. (2010) *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Ed. La Découverte, Paris, 338 pages.
- JACOB, M. (2017), *La question des Mineurs*

Etrangers Non Accompagnés pour la protection de l'enfance et le risque de basculement déontologique pour l'ASE, in *Revue de l'Enfance et de l'Adolescence*, 96, (2), pages 283-300.

MATHIEU, L. (2007), L'espace des mouvements sociaux, in *Politix* 2007/1 (n° 77), pages 131-151.

MATHIEU, L. (2011), La démocratie protestataire. Mouvements sociaux et politique en France aujourd'hui, collection Nouveaux débats, Ed. Presses de Sciences Po, Paris, 176 pages.

MONFORTE, P. (2010), Le secteur associatif face aux politiques européennes d'immigration et d'asile. Quels acteurs pour quels modes d'européanisation ?, in *Politique européenne* (n° 31), pages 119-145.

NOIRIEL, G. (2005), Etat, nation et immigration, collection Folio Histoire, Ed. Gallimard, Paris, 592 pages.

PETTE, M. (2014), Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture, in *Sociologie* (Vol. 5), pages 405-421.

PETTE, M. (2015), Les associations dans l'impasse humanitaire ?, in *Plein droit*, (n°104), pages 22-26.

PETTE, M. (2016) Venir en aide aux migrants dans le Calais. Entre action associative locale et crise migratoire internationale, in *Savoir/Agir*, n° 36,

pages 47-52.

PETTE, M. & ELOIRE, F. (2016). Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers: L'apport de l'analyse des réseaux sociaux, in *Sociétés contemporaines*, 101(1), pages 5-35.

SIMEANT, J. (1998), La cause des Sans-papiers, Ed. Presses de sciences Po, Paris, 438 pages.

SPIRE, A. (2008), Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration, Ed. Raisons d'agir, Paris, 124 pages.

VIDAL, L. & MUSSET, A. (dir.) (2015), Les territoires de l'attente. Migrations et mobilités dans les Amériques (XIXe-XXIe siècle), Ed. PUR, Rennes, 303 pages.

WIHTOL DE WENDEN, C. (2010), La question migratoire au XXIe siècle, Ed. Science Po. Les Presses, Paris, 272 pages.